



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 18 octobre 2010
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère

1.3

3^{ème} MODIFICATION DU PLU DU GRAND TOULOUSE,
COMMUNE DE BLAGNAC

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges BRISSONNET Jean-François CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COQUART Dominique CROQUETTE Martine CUJIVES Romain De FALETANS Gilles DESCLAUX Edmond DUHAMEL Thierry GERMAIN Louis	GOIRAND Philippe LANGÉ Régine MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	COHEN Jacques (non votant) GIL Danielle (non votant)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ESCOULA Louis	MIRC Stéphane
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime SAVIGNY Thierry	MARTINI Michèle (non votante)
HERS ET GARONNE	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis ROUQUET Jacques	FRANCES Michel (non votant) GRIMBERT Georges (non votant)

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELAUBRE Elisabeth, représentée par Mme CHARLES
CARLES Joseph, représenté par M. DESCLAUX
COHEN Pierre, représentée par M. MORIN
LOZANO Guy, représenté par M. DUHAMEL
MAURICE Antoine, représenté par M. GOIRAND

Délégués titulaires excusés

ALEGRE Raymond
AUBERT Alain
BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
COMMENGE Jean-Claude

FABRE Jean-Michel
FILLOLA Alain
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GRIMAUD Robert
GUILLOT René
GUTH Catherine
MANDEMENT André
MARCIEL Alexandre
MARQUIE Bernard

PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SYLVESTRE Arlette
THIBAUT Guy
TOUCHEFEU Claude
VALADIER Jean-Charles

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude

ESPIC Xavier
FERRE Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert
MIGUEL Henri

MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
ORTEGA Catherine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 41	Votants : 41
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 41

La commune de Blagnac est incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT ;

Par courrier en date du 20 juillet 2010, son projet de modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac, avant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 septembre 2010 au 5 octobre 2010 inclus.

La modification du PLU a pour objectif de :

- Mener des actions de renouvellement urbain sur deux ensembles de logements aidés : les copropriétés « les Saules » et « Donum », qui vont dans le sens d'une requalification qualitative du tissu urbain, le règlement applicable à ces deux secteurs permettant la réalisation d'un nombre au moins équivalent de logements et autorisant l'augmentation des hauteurs ;
- Permettre l'évolution de secteurs situés autour de la ligne E de tramway en basculant une partie de la zone UB (6 000 m²) en zone UAc ;
- Mener des actions de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ;
- Faire évoluer une règle de prospect le long d'une voirie de la ZAC Andromède ;
- Simplifier l'orientation d'aménagement de Pinot sur la partie concernant le centre d'affaire ;
- Réaliser des mises à jour du règlement écrit ;
- Intégrer le Plan de prévention du risque naturel dit de sécheresse approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2008 dans les annexes du PLU ;
- Supprimer le périmètre de la ZAC du Grand Noble suite à son achèvement ;
- Corriger des erreurs matérielles mineures.

Le projet de modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac apparaît ainsi compatible avec le SDAT, ainsi qu'avec le projet de SCoT arrêté.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Blagnac.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Grand Toulouse, Monsieur le Maire de Blagnac et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 25 octobre 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN